Les Fêtes de Lille

Le grand concours international d'atterrissage. Réponse du berger à la bergère. Le succès est assuré

Les fêtes de Lille, dont nous avons publié ces jours derniers les détails d'organisation, paraissent devoir être cette année plus brillantes que de coutume. On a voulu offrir à la population lilloise de nouvelles et inédites attractions.

Tout en respectant la tradition qui veut que ce jour-là soit un jour de plaisir pour nos bouchonneux, nos joueurs de bac et de beigneux, on a innové...

Et c'est une magnifique innovation que ce concours monstre d'atterrissage de ballons dont à plusieurs reprises nous avons entretenu nos lecteurs.

On sait en quoi il consiste. Il s'agit pour le pilote d'atterrir au plus près d'un point désigné à l'avance ; le choix de ce point est laissé à chaque concurrent au delà d'un périmètre éloigné de 25 à 50 kilomètres et fixé par le comité.

Le succès de ce concours parait dès aujourd'hui assuré et c'est en foule qu'on accourra de tous les coins du département pour assister le 20 juin à cette fête qui marquera dans les annales de l'aérostation.

C'est l'Emulation Aérostatique du Nord qui a conçu cette attraction. Son idée a reçu l'approbation générale et grâce à l'inlassable dévouement du président M. Lesage et des frères Charles et Albert Crombez, deux pilotes accomplis qui apportèrent en l'occasion toute leur expérience et firent preuve d'un zèle inlassable, le projet a pu être mené à bonne fin.

Plus de vingt inscriptions ont déjà été reçues au siège du comité et parmi les noms des pilotes qui prendront part au concours, nous pouvons dès aujourd'hui citer MM. Geerts, de l'Aéro-Club de Belgique, qui, au fameux concours de Londres, se classa premier parmi les étrangers ; Jacobs, de la même Association, dont les périlleuses ascensions sont restées célèbres. Le nombre des concurrents aurait été plus grand si M. le ministère de l'Intérieur n'avait pas pris contre les aérostats étrangers les décisions que l'on connait.

On sait qu'à la suite de la chute de ballons allemands qui tomba sur notre frontière de l'Est, M. le ministre de l'Intérieur, désireux de sauvegarder l'intérêt national, prit la résolution de taxer tout aérostat qui atterrirait en France.

C'est ainsi que des aéronautes se sont parfois vu obligés de débourser, selon la capacité de leur ballon, des sommes variant de cent à sept cents francs.

Cette mesure a fortement contrarié les clubs des pays voisins et en réponse aux résolutions prises contre eux, ils ont décidé à leur tour de ne plus prendre part à aucune ascension en France.

Pour cette raison, les Allemands de Strasbourg et de Dusseldorf ainsi que les Suisses de Berne qui, il y a deux mois, avaient accepté l'invitation de participer à la fête organisée par l'E. A. N., viennent, dans une lettre adressée au président de cette Association, de revenir sur la promesse qu'ils avaient faite, regrettant les décisions du ministre de l'Intérieur.

Ce fâcheux contre-temps ne nuira pas néanmoins à l'intérêt de la fête car c'est un résultat inespéré que d'avoir réuni un aussi grand nombre de pilotes.

A son dernier concours, Paris n'en réunissait pas plus d'une douzaine.

C'est comme nous l'avons dit sur le vaste espace du Champ-de-Mars, au milieu d'un joli cadre de verdure et libre de tout obstacle que s'effectuera le départ.

La Compagnie du gaz a pris des dispositions et déjà une canalisation qui ne mesure pas moins de 30 centimètres de diamètre a été adaptée à la conduite de la rue des Fossés-Neufs pour amener sur le terrain le gaz nécessaire au gonflement des ballons.

Ce gonflement, qui commencera dans la nuit, aura lieu au milieu du Champ-de-Mars. Derrière adossées à la Citadelle seront placées les tribunes officielles.

Pour éviter les envahissements qui pourraient se produire et les accidents susceptibles d'en résulter, de solides barricades seront dressées autour du parc.

Ce ne sera pas seulement la fête de l'aérostation, ce sera aussi celle de l'aviation, car à côté de lui le Nord-Aviation s'est réservé un emplacement où il fera des expériences de planement et des démonstrations de la méthode rationnelle d'études des aéroplanes.

En somme, tout a été prévu pour assurer la réussite de la fête et si l'on songe que ce concours au cours duquel il sera dépensé plus de 30.000 mètres cubes de gaz, coûte aux organisateurs la rondelette somme de 12.000 francs, il doit, nous en sommes convaincus, obtenir le plus grand succès.

C'est ce que nous souhaitons aux membres de l'E. A. N.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE **GRUSON**
6116

Le drame au revolver de la rue St-Nicolas

On se rappelle de la scène tragique qui se produisit le 9 janvier dernier, au cours de laquelle M. Béthencourt, industriel, rue Saint-Nicolas, tira un coup de revolver sur sa femme, qu'il supposait avoir un amant.

M. Béthencourt, qui avait été condamné à 5 mois de prison avec sursis, par le tribunal correctionnel de Lille, avait appelé de ce jugement.

La cour d'appel de Douai se déclara incompétente.

M. Béthencourt en appela devant la cour de cassation de Paris, qui a annulé le jugement rendu à Lille et a renvoyé l'affaire devant la Chambre des mises en accusations, pour supplément d'enquête et renvoi devant la cour d'assises.

LA TOMBOLA

du Denier des Écoles Laïques

Liste par ordre numérique des numéros gagnants de la tombola tirée le lundi 7 juin :

21	78	402	956	1850	2698	3040
3450	3177	3646	4620	4891	5133	6050
6129	7007	7154	7482	7814	8021	8057
8260	8177	8526	9052	9256	9623	9638
9724	9762	10772	11396	11488	11814	12237
12500	12875	13260	14410	14430	14809	14893
14806	15237	15285	15600	15934	16069	16176
16472	17295	18396	18794	19574	19781	20527
20539	20799	21237	21248	21894	21588	22121
22209	22735	22745	22796	22843	23391	23577
29018	29177	29205	29748	29844	30444	30631
26306	26770	27657	27650	27674	28347	28039
29010	19177	29206	29768	29846	30444	30631
30908	31008	31092	31307	32017	32608	33027
33174	34013	34036	34064	36155	36302	36780
38846	37306	37649	38199	39111	39416	39504
39583	39975	40401	40128	40439	40730	41027
41618	41928	42270	42908	43452	43486	43756
43919	44413	44938	45077	45722	46118	46775
47005	47127	47465	47797	48198	49098	49188
49668						

Les lots peuvent être réclamés chez M. Aldebert, trésorier de l'œuvre, rue des Tours, 27 bis, à partir de jeudi 10 courant, de 11 heures à midi et de 5 heures à 6 heures, les dimanches exceptés. Les lots non réclamés le 14 juillet seront acquis à l'œuvre.

ROUBAIX

CERTIFICAT D'ETUDES

Hier ont eu lieu à l'école de la rue de Soubise, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études primaires pour les jeunes filles du canton Ouest de Roubaix.

Inscrites, 119 — Présentes, 117. — Admises, 108 — Admises définitivement, 107.

Le premier prix départemental a été remporté par Marie Béghin, de l'Institut Sévigné ; le second par Marie Clerisse, de l'école de Wasquehal-Capreau ; le 3e par Tilge Suzanne, de l'école de la rue de Soubise.

Voici les épreuves données aux aspirantes :

Dictée : *Les grand'mères.*

On ne rend pas assez justice aux grand'mères. On ne voit trop souvent en elles que l'affection qui gâte ; elles représentent aussi l'affection qui guide.

Une maison où le fauteuil de l'aïeule est vide n'est jamais une maison tout à fait pleine ; car, avec l'aïeule s'assied au foyer domestique le passé, c'est-à-dire un trésor d'expérience, de patience, de prévoyance que la tendresse maternelle elle-même ne saurait suppléer. La grand'mère complète la mère. Qu'est-ce donc quand elle la remplace ? Nous avons tous vu de ces coups subits qui mettent l'aïeule au rang du chef de famille. Alors être grand'mère devient un art. Il ne suffit pas d'aimer, il faut diriger, conseiller, instruire.

1. Que signifie la première phrase de la dictée ? — 2. De quoi est formé le mot prévoyance ? — 3. Quel mot pourriez-vous mettre au lieu de suppléer ? Comment appelle-t-on ces deux mots ? — 4. Combien y a-t-il de propositions dans « Elles représentent aussi l'affection qui guide » ? Quelles sont-elles ? — 5. Conjuguez le verbe instruire au futur.

Arithmétique. — J'ai acheté un tas de bois de 8 m. 50 de long, de 3 m. 25 de haut et de 1 m. 10 de large à raison de 100 fr. le décastère ; le sciage m'a coûté 2 fr. 75 par m.c. et le transport 48 f. pour le tout. A combien me revient le stère de bois ?

2. Calculer mentalement le prix de 120 kil. de sucre à 0 fr. 70 le kil. et dire combien l'on doit rendre sur un billet de 100 fr. Expliquer votre manière de faire.

Composition française. — Décrivez l'aspect de la rue principale de votre village (ou d'une rue de votre ville) un jour de pluie.

DANS LES ESCALIERS

Un vieillard de 74 ans, M. J.-B. Frasis, balayeur au peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, s'est fait fortement le genou droit et fait une plaie contuse superficielle à la tête, en tombant du haut en bas d'un escalier de son logement, situé rue de la Conférence, 20.

Le blessé est en traitement à la Fraternité.

Avis ! Cyclistes et Photographes, c'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus de choix pour cycles et phot. Demander tarif
6690

DANS LE VIDE

M. Omer Declercq, 18 ans, demeurant à Rolleghem (Belgique), charpentier, occupé pour le compte de M. Rémy Van Welden, entrepreneur, rue Daubenton, à la construction de la nouvelle salle d'exposition, rue de l'Hospice, posait un gitage au sommet d'un mur, lorsque par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba dans une cave d'une hauteur de sept mètres. M. Declercq qui, dans sa chute, s'est fait une grave blessure au pied gauche, devra subir une incapacité de travail de quinze jours.

IL SERA BORGNE

M. Arthur Debaisieux, 16 ans, demeurant boulevard Gambetta, 100, occupé pour le compte de M. Delfosse-Gurot, entrepreneur, Grande-Rue, à la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, a reçu du mortier dans l'œil. Un mois de repos à M. Debaisieux qui restera pour toujours borgne de l'œil droit.

SAVON du CONGO blancheur du teint **Victor VAISSIER**

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez M. F. Dewasdalor, fondeur, boulevard de Belfort, M. Frédéric Fontaine, 26 ans, mouleur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Cavaye, 2, s'est fait des contusions violentes des 9e et 10e côtes droites en heurtant une barre de fer. Quinze jours de repos.

— Chez Mme veuve Gustave Leclercq, entrepreneur, rue de l'Epeule, 128, M. Gustave Desreumaux, 29 ans, menuisier, demeurant rue Fraucault, 27, a été piqué au genou gauche par un clou. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez MM. Etienne Motte et Cie, éleveurs rue d'Alger, M. Cappart François, 37 ans, fileur, demeurant rue Charles-Quint, 93, à Wattrelos, s'est fait une profonde coupure du pied gauche en marchant sur une vitre. Trois semaines de repos.

ADJUDICATION

Mardi matin, dans une des salles de la mairie, en présence de MM. Leblanc, adjoint au maire, Ségard et Dussart, conseillers municipaux ; Latteille, directeur de la voirie, il a été procédé à la mise en adjudication de l'achèvement de l'empierrement de l'avenue des Villas (partie comprise entre l'avenue La Noire et la propriété Boët). Le devis s'élevait à la somme de 12.300 francs. MM. Jules Desplanque et Jules Wauquier, 1 % de rabais chacun ; Carette-Duburcq, 5 % ; Devernay-Tiberghien, 6 %, adjudicataire.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Andréa Claus, rue Germain-Pilon, 2 — Pierre Vercruysse, rue d'Alger, 21 — Elise Cokel, rue du Pile, 93 — Adrienne Dorez, rue d'Alger, 85 — Eugénie Allendrieu, rue des Fossés, 16 — Raymonde Trenteseaux, rue Lalontaine, cour Desbonnets, 4.

DÉCÈS. — Fernande Oosterlynck, 2 ans, rue de la Paix, 12 — Marie Calteau, 40 ans, éplucheuse, rue du Fontenoy, cité Moreau, 17 — Maria Sette, 84 ans, sans profession, rue de Blanchemaille — Camille Delefis, 57 ans, pharmacien, Grande-Rue, 259 — Séraphin Landschoot, 60 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache — Henri Wystraete, 2 ans, rue Turgot, 110.

TOURCOING

TROUVÉ MORT SUR UN LIT DE CAILLOUX

Hier matin, à 8 heures, un ouvrier de la briqueterie de M. Bourgois, rue des Trois-Pierres, fut trouvé mort sur un tas de cailloux dans la briqueterie même. Cet homme, Cyrille Hespel, âgé de 26 ans, domicilié à Mouscron, était sujet à de fréquentes crises d'épilepsie. M. le docteur Lagache a constaté le décès. Le corps a été dirigé sur la salle mortuaire de l'Hôpital-Civil.

CHUTE D'UN POIDS SUR LE GENOU

Mlle Jeanne Defleurquin, 24 ans, soigneuse chez MM. Duvillier frères, filateurs de coton, a reçu un poids du métier sur le genou droit. Un fort gonflement s'est produit avec épanchement de synovie. L'ouvrière a reçu les soins du docteur Toulemonde, de Mouscron, qui lui a prescrit quinze jours de repos.

DU MORTIER DANS L'ŒIL

Un ouvrier plafonneur, M. Léon Vandacastel, 26 ans, travaillant dans une maison en construction de la rue d'Angleterre pour le compte de M. Duhayon-Berton, entrepreneur, a reçu un éclat de mortier dans l'œil gauche alors qu'il ébauchait un plafond.

M. le docteur Bonte, qui a soigné le blessé, a constaté des brûlures de la moitié inférieure de la cornée.

S'il ne survient pas de complications toujours à redouter par suite des brûlures occasionnées par des caustiques, la guérison demandera quinze jours.

qui était parti de 18 kilog de café vert, valeur 54 fr. Le jeune contrebandier a été remis à la gendarmerie, pour être transféré à Lille.

LES VOLS DE BICYCLETTES

M. Pourcelle, employé chez M. Ségard, négociant en laine, était venu faire une course à l'Hôtel de Ville avec la bicyclette de son patron qu'il laissa dans le vestibule.

Lorsqu'il alla pour reprendre la machine il en constata la disparition. Une enquête est ouverte.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont capturé J.-B. Prouvost, 16 ans, bâcleur,

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. J.-B. Masure, 50 ans, rentreur chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, a eu la jambe gauche comprimée entre le carrelage et une porte, par suite d'une glissade sur un morceau de fonte. Docteur Vermesch, 8 jours.

— M. Louis Vierbruck, 40 ans, homme de peine chez MM. Six, quincailliers, place de la République, s'est fait une déchirure musculaire de la région abdominale droite en maniant des objets en fonte. Docteur Duquesnoy, 10 jours.

UNION AMICALE DES HARMONIES ET FANFARES

L'Union Amicale vient d'être légalement constituée. Elle a pour but : 1° d'établir et d'entretenir entre les sociétés instrumentales (harmonies et Fanfares à pistons), des sentiments et relations de concorde amicale ; 2° de propager l'art musical par la défense des intérêts communs pour la vitalité des dites sociétés et des services qu'elles sont appelées à rendre ; 2° d'apporter son dévoué concours aux administrations communales et organisations régulièrement constituées, pour le bien-être général, rendant ainsi service à la cause publique. Son administration se compose comme suit : président, M. J. Crommelinck, représentant de l'Harmonie de la Croix-Rouge, Tourcoing ; vice-présidents, MM. Gustave Lemaire, de la Philharmonie du Fresnoy, et Paul Six, officier d'Académie, de la Concordia-Harmonie, Roubaix ; secrétaire, M. Ernest Martins, de la Fanfare du Point-Central, Tourcoing ; trésorier, M. Louis Matthys, de la fanfare Les Intimes, Tourcoing ; membres, M. Théo Durieux, de l'Harmonie Municipale, Croix ; M. Jules Lecomte, de l'Union Musicale, Croix ; M. Paul Dubly, de l'harmonie La Fraternelle, Tourcoing ; M. Léon Bekmans, de la Fanfare Sainte-Cécile, Montaleux, Mouscron ; M. Ernest Hennyonck, de l'Harmonie ouvrière, Mouscron ; M. Alphonse Pollet, de l'harmonie Les Intimes, Mouscron. L'Union amicale a son siège café du Nouveau-Monde, place Charles-Roussel, Tourcoing.

ASSOCIATION SYNDICALE DES PATRONS COIFFEURS DE TOURCOING

Dans leur assemblée générale tenue le 7 juin à 9 heures du matin au café du Damier, rue Nationale, 43, les patrons coiffeurs ont désigné pour faire partie de la commission, M. Félix Dupont en qualité de vice-président, et MM. Jules Cousinne et Louis Delaspaul, commissaires.

Les patrons syndiqués ont maintenu la fermeture des salons aux heures habituelles.

CLUB AEROSTATIQUE TOURQUENNOIS

Aujourd'hui mercredi 9 juin, à 7 heures très précises du soir, réunion au siège, 12 bis, rue de la Latta.

RECENSEMENT DES CHEVAUX

La commission de recensement des chevaux, juments, mules et mulets susceptibles d'être réquisitionnés pour le service de l'armée, a commencé ses opérations hier place Thiers.

La commission est composée de M. Bernard, vétérinaire en 1er au 1er escadron du train des équipages, Henri Masurel, conseiller municipal, Jules Dupont, cultivateur, membre civil, Lherminier, brigadier au train des équipages, Hercelle, chef du bureau militaire, secrétaire.

Les opérations se continueront aujourd'hui et les jours suivants.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ses séances des 6 et 7 juin, la caisse d'épargne de Tourcoing et ses succursales a reçu 76.010 fr. de 526 déposants. Quarante et un nouveaux livrets ont été ouverts. La caisse a remboursé 47.003 fr. 95 à 156 déposants dont 27 ont été soldés.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Albert Dujardin, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbon — Renée Raveau, rue Faidherbe, 23.

MARIAGE. — Michel Dupont, épicier et Mathilde Debeyet, sans profession

DÉCÈS. — Hélène Vanelslander, 27 ans, rue Nationale, 122 — Maria Bailleul, 41 ans, rue des Trois-Pierres, 478 — Odile Delattre, 58 ans, rue Wilpe-Chocquel, 119 — Mort-né, 1.

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — Lefrançois Désiré, 32 ans, né de la Seine-Inférieure, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie pour vagabondage.

— Le service de police a dressé, dimanche dernier, plusieurs contraventions pour désordre causé sur la Grande-Place durant le concert d'inauguration du kiosque, à Moutard Auguste, 18 ans, rue de l'Ommelet, 2, à Roubaix ; Bierlet Ildebert, 17 ans, rue Saint-Joseph ; Papegay Cyprien, 18 ans, rue Charles-Quint ; Duthoit Emile, 12 ans, à Sainte-Marguerite ; Devogèle Cyrille, 13 ans, à Ste-Marguerite ; Lebrecht Henri, 11 ans, hameau de la Houzarde. ;

POLICE RURALE. — Il est rappelé aux intéressés que conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1906, les chardons doivent être enlevés avant d'être fleuris, des terrains cultivés ou incultes. Des contraventions pourront être dressées aux négligents à partir du 1er juillet.

— Le jeune Cornille J.-B., 17 ans, fuysauleur au Crétinier, fréquente de mauvais garçons, aime à boire plus qu'il ne convient et ne travaille guère. Il voudrait imposer ses volontés à ses parents, et pour argument il s'arme d'un solide couteau de boucher, bien aiguisé, long de 27 centimètres et bien pointu.

M. Caillet, commissaire de police, a eu connaissance des faits, il a dressé procès-verbal pour port d'arme prohibée, et a sévèrement admonesté le délinquant.

— Pour avoir traversé des champs ensemencés, les personnes suivantes ont été l'objet de contraventions de la part du garde Derreveaux : Dhalluin César, 28 ans, apprêteur à Roubaix, rue Bayart, 96 ; Spelliers Joseph, 15 ans, demeurant à Roubaix, rue de Jemmapes, 11 ; les frères Poltier, Fernand, 14 ans, Charles, 13 ans ; Daniel, 10 ans, demeurant tous trois à Roubaix, boulevard de Metz, 99 ; Vandenabeele Eugène, 11 ans, au Crétinier.

ETAT CIVIL. — NAISSANCES. — Gérard Claerhout — Berthe Delmotte.

MARIAGE. — Entre : Henri Vromant et Noële Dufour.

DÉCÈS. — Edouard Delplanque, 80 ans.

LANNOY. — A l'approche de la fête fédérale des Amicales des Ecoles publiques du canton de Lannoy, du concours de gymnastique de Roubaix et surtout du concours international de gymnastique de Lannoy du 1er août prochain, le Comité administratif de la Lannoyenne considère comme un devoir de faire appel à tous les gymnastes sans exception : vétérans, adultes et pupilles, pour que tous redoublent de dévouement, d'assiduité et de persévérance, afin que le bon renom de la société que lui valurent ses succès précédents, s'affirme d'une façon plus éclatante encore à l'approche des grandes manifestations dont l'importance n'échappera à personne et qui porteront des fruits si l'union des bonnes volontés est féconde.

L'importance de l'éducation physique a été trop longtemps méconnue dans notre contrée.

Que les pères et mères de famille sachent qu'une société de gymnastique est une école de volonté ; qui, tout en préparant la jeunesse aux rudes épreuves du service militaire, les arme contre les maladies d'une force de résistance incontestable.

« Que de ravages a fait l'infâme tuberculose disait un praticien célèbre et qu'elle n'aurait pu faire si le terrain auquel elle s'attaquait avait été rationnellement cultivé par la gymnastique ».

Pères et mères de familles, vous qui êtes obligés pour boucler le budget familial d'envoyer, trop jeunes hélas ! vos enfants à l'usine sans pouvoir par contre leur donner chaque jour la nourriture suffisante pour récupérer les dommages causés à leur frêle état physique, n'hésitez pas, envoyez à la Lannoyenne vos enfants. S'ils vont à l'école, ils seront préparés à la lutte pour la vie, si déjà ils travaillent, la Lannoyenne leur donnera l'énergie, la force de volonté qui leur sont nécessaires pour mener à bien l'œuvre de leur existence.

La Lannoyenne fait également appel à ceux qui, libérés du service militaire, s'apprêtent à remplir leur grand devoir vis-à-vis de l'humanité. Que ceux-là viennent également s'enrichir de tout ce qui constitue l'homme normal afin que s'ils font souche, l'humanité leur soit reconnaissante de lui avoir donné des jeunes plantes vierges de toute tare.

Tous donc à la gymnastique. Tous pour chacun et chacun pour tous. Le Comité informe les gymnastes que la prochaine répétition générale aura lieu aujourd'hui mercredi, à 6 heures, et souhaite à l'avance la plus cordiale des bienvenues à ceux, qui, enfin pénétrés de leurs devoirs, viendront grossir les rangs de la Lannoyenne.

LYS. — ETAT CIVIL. — MARIAGE. — Entre ; Goudrez Georges et Jeanne Wilquena.

HEM. — Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, qui très heureusement n'aura aucune suite fâcheuse, est survenu sur la ligne d'Hem à Roubaix, vers 8 heures 1/4 du soir. Un jeune homme de Wattrelos, qui ne se fit pas connaitre, se tenait sur la plateforme du tramway, près de la chaîne d'entrée. Tout à coup voulut-il descendre à la marche ou fut-il poussé par les autres voyageurs, l'inconnu perdit l'équilibre et vint tête en avant s'abattre sur le pavé. Vivement relevé le malheureux qui avait perdu connaissance, fut transporté dans un estaminet voisin, où le docteur Coubromme vint lui donner des soins. Aucune blessure ne fut constatée. Après une assez bonne nuit passée dans la salle des blessés, l'inconnu s'en retourna chez lui comme si rien ne s'était passé.

— Les dernières journées de la ducasse ont obtenu un aussi vif succès que celle du dimanche. Le temps était du reste meilleur.

— Procès-verbal a été dressé à Maurice Parsy, pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

ANSTAING. — En raison de la ducasse, aucun changement ne s'est produit dans la situation de la grève des tisserands de l'établissement de MM. Delfrennes Duplouy frères. Aucune délégation ne s'est présentée à l'usine. Un service d'ordre est fait par des gendarmes à cheval, des brigades de Roubaix-Tourcoing.

WILLEMS. — Le Conseil municipal se réunira jeudi soir, au lieu ordinaire de ses séances, en session budgétaire de mai. Cette réunion sera précédée par celle de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, qui aura lieu à 3 heures de l'après-midi.

— Une manifestation de sympathie a eu lieu dimanche soir en l'honneur de M. le docteur Lamotte, conseiller général, délégué cantonal. A l'occasion de son récent mariage, les Amicales laïques se sont rendues en cortège à son domicile, rue Poivrée, afin de présenter leurs souhaits de bonheur à M. et à Mme Lamotte. Un objet d'art et des fleurs ont été remis aux nouveaux époux. M. et Mme Lamotte ont remercié les nombreux sociétaires de leur démarche, puis ils leur ont offert les vins d'honneur. La fête s'est terminée en famille.

Mardi soir, le Conseil municipal s'est également rendu au domicile de M. le docteur Lamotte, où une réception a eu lieu dans la stricte intimité.

— Le Conseil municipal se réunira jeudi soir, à la Mairie. Ordre du jour : Session ordinaire ; compte administratif de 1908 ; budget additionnel de 1909 ; budget primitif de 1910 ; affaires diverses.

— La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance se réunira au même lieu, à trois heures de l'après-midi.

CHERENG. — Les gendarmes de Lannoy ont arrêté, mardi, dans la matinée, sur la route nationale, un journalier, Henri Desprès, âgé de 49 ans, domicilié à Cysoing, qui mendiait aux portes.

BAISIEUX. — Un habitant du Grand-Baisieux, M. Lescroart, assistait dimanche après-midi, à quatre heures, à la cérémonie des vêpres, en l'église Saint-Martin. Soudain il ressentit un tel malaise que ses voisins durent la transporter dans un estaminet voisin, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Le défunt était célibataire.

— Pour avoir fermé trop tard son débit de boissons, Arsène Pichon, cabaretier, s'est vu dresser procès-verbal.

TOUFFLERS. — Par arrêté préfectoral du 2 courant, la commune est autorisée à faire exécuter par voie de marché, tous les travaux projetés à l'Ecole des filles, suivant les plans dressés, lesquels prévoient la reprise du terrain de la cour voisine de l'Ecole.

Les travaux seront commencés dès les premiers jours de vacances.

— Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du 29 mai dernier, M. Bont, maire, est nommé commissaire, chargé de l'enquête de commodo et incommodo ouverte à Wasquehal, relativement à la vente d'un terrain par le Bureau de Bienfaisance.

CYSOING. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Mme Duburcq, épouse de M. Duburcq, adjudant d'infanterie en retraite, décédée dans sa cinquante-troisième année, après une longue et pénible maladie. Les obsèques de Mme Duburcq seront célébrées aujourd'hui mercredi à dix heures. Réunion à la maison mortuaire, rue de Lille. En cette circonstance, nous prions notre ami d'agréer nos sincères condoléances.

BERSEE. — M. Jules Martin, cabaretier, tirait un coup de fusil à l'occasion d'une noce. La charge de la cartouche était trop forte. L'arme vieille. Le canon éclata entre les mains de l'infortuné cabaretier, lui enlevant l'index et le majeur de la main gauche.

LA MADELEINE (Quartier de Berkem). — Sous les auspices de la Municipalité, le Comité des fêtes a décidé d'organiser pour le dimanche 25 juillet, prochain, une grande fête populaire dotée de très importants et nombreux prix en espèces.

1° Jeu de bouchon. — 600 francs de prix en espèces répartis sur 20 prix dont : 1er prix, 150 fr. ; 2e, 100 fr. ; 3e, 60 fr. ; 4e, 50 fr. ; 5e, 40 fr. ; 6e, 30 fr. ; 7e, 25 fr. ; 8e et 9e, 20 fr. ; 10e, 11e, 12e, 15 fr. ; 13e, 14e, 15e, 16e, 10 fr. ; 17e, 18e, 19e et 20e, 5 francs.

Les sociétés seront tenues de revêtir un costume original ou comique quel qu'il soit. Elles devront également assister à la revue et prendre part au défilé, le tout sous peine d'exclusion définitive. Il leur sera attribué à cet effet des prix dont le montant s'élevant à 350 francs, sera distribué aux groupes costumés de la façon la plus excentrique.

Une prime de 150 francs comprenant 14 primes sera tirée au sort, moitié entre les clairons, moitié entre les tambours.

Des prix spéciaux dont le montant atteint 75 fr. seront alloués aux cantinières costumées accompagnant les sociétés.

La revue sera passée à 5 heures de l'après-dîner. Rassemblement rue du Quai avec tête du cortège au Pont d'Alger.

Les sociétés sont chaleureusement invitées pour égayer le cortège à se faire accompagner par des groupes de musiciens (minimum par groupe : 8 musiciens) 5 primes dont le montant s'élèvera à 150 francs seront tirées au sort entre les dits groupes.

2° Grande fête enfantine. — Réservée exclusivement aux enfants de la ville.

Concours pour garçonnets : 1° Course de cerceaux : 50 fr. de prix ; 2° Concours de costumes militaires ou marins ; 120 francs de prix.

Concours pour fillettes. — 1° Jeu de ciseaux : 30 francs de prix ; 2° Concours de costumes de marchandes de fleurs : 60 francs de prix.

Concours pour fillettes et garçonnets. — Concours de costumes travestis : 140 francs de prix.

Pour donner à cette fête tout l'éclat désirable, le Comité s'est adjoint le concours des « Amis Réunis » de La Madeleine qui interpréteront, vers midi, sur le kiosque de la place des Ecoles, à Berkem, le Chœur des Ecoliers Paresseux, de MM Renno et Gadenne, renforcé par un important groupe d'enfants de la ville.

La fête se terminera par une soirée gymnastique dans laquelle la société « La Renaissance Madeleinoise » produira sur le podium de la place des Ecoles, de 9 heures à 11 heures, ses plus beaux numéros.

N. B. — Les Sociétés pourront se procurer les règlements complets de ces festivités au siège du Comité, « Café du Comte de Lille », rue de Lille, 89, à La Madeleine-lez-Lille.

Sports et Jeux

CYNOPHILIE

Le championnat international de chiens de défense et de police de Lille (20 et 21 juin)

Depuis quelques jours s'étale sur les murs, dans toute la région, la superbe composition de M. Paul Best, lauréat du concours d'affiches illustrées organisé par le Club Saint-Hubert du Nord. Le chien fièrement campé dans une attitude triomphatrice sur l' « apache » qu'il vient de terrasser et qui a dû lâcher son poignard ensanglanté, synthétise bien le type du chien de défense et la sang, dont son poil porte la trace, montre que le brave animal eût lutté jusqu'à la mort pour défendre son maître.

Le championnat international qui se déroulera les 20 et 21 juin sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle à Lille n'offrira peut-être pas un spectacle aussi poignant mais sûrement plus intéressant. Le public — amateur ou profane — pourra se rendre compte des multiples ressources qu'offre le chien pour la défense du maître ou comme auxiliaire de la police. Dans une compétition internationale — sans précédents en France — se rencontreront les sujets les plus réputés d'Europe et de tous les pays voisins on se dispose à venir à Lille pour assister aux péripéties de cet important tournoi.

Les inscriptions viennent d'être closes, le maximum prévu dans toutes les catégories du concours est atteint, nous ferons connaître bientôt la liste sensationnelle des concurrents.

CYCLISME

La course Lille-Arras

Cette course, ouverte le 20 juin, aux coureurs libres du Nord et du Pas-de-Calais, sera certainement l'une des plus intéressantes épreuves sur route dans notre région en 1909.

Elle réunit chaque jour de nombreux coureurs et, parfaitement organisée, tant sur tout le parcours qu'à l'arrivée au chef-lieu du Pas-de-Calais, elle promet d'obtenir le plus vif succès.

Bientôt aura lieu la clôture des engagements : c'est en effet, le 15 juin à minuit le dernier délai pour se faire inscrire. Envoyer son inscription, et 3 fr. droit d'entrée, à M. Gaston Nadaud, directeur du « Nord Sportif », 2, rue de Lille, à Roubaix.

A Hesdin. — Dimanche 18 juillet 1909, à 2 heures et demie, grande fête sportive organisée par le Véloce-Club Hesdinois, en son Vélodrome, avec le concours de l'Omnium-Athlétic Club de Lambersart, de la Société de Gymnastique d'Auchy-les-Hesdin et du Réveil Musical. Programme : Grande course cycliste, Lille-Hesdin, 85 kilomètres, réservée aux amateurs libres, 240 francs de prix en espèces. Objets divers, médailles, diplômes. Engagements 2 francs 50, Café Verecke, rue du Bois, Lambersart, près de Lille. Concours d'athlétisme, 300 mètres, 600 m., sauts en hauteur, lancement du poids. Classement par addition de points. Prix : objet d'art, médailles, diplômes. Droit d'engagement 1 franc. Cette épreuve est ouverte aux amateurs et indépendants. Concours de marche, 2.000 mètres, ouvert aux amateurs et indépendants. Prix : objet d'art, médailles et diplômes. Droit d'engagement 0 fr. 50. Courses pédestres, réservées aux gymnastes, 600 m., 1.00 m. Courses de haies, 1.200 m. Fête de gymnastique. Les engagements seront reçus jusqu'au 15 juillet, chez M. Humbert, secrétaire du V. C. H., rue d'Arras, Hesdin (P.-de-C.). Le comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant les courses.

HIPPISME

A Boulogne-sur-Mer. — Dimanche 13 juin, jeudi 5 et vendredi 6 août 1909. — Premier jour. — Dimanche 13 juin 1909, à 2 heures, **Prix du Gouvernement**, au trot monté, 1.200 francs de prix.

A 2 h. 30, **Prix de la Société d'Encouragement**, pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au trot monté, 2.000 francs de prix.

A 3 heures, **Prix de l'Inquétérie, international**, au trot monté au attelé, handicap, rendement de distance, 2.000 francs de prix

A 3 h. 30, **Prix du Conseil Général du Pas-de-Calais**, au trot attelé ou monté, 1.200 francs de prix.

A 4 heures, **Derby de Boulogne-sur-Mer**, au trot monté, 1.000 francs de prix.

A 4 h. 30, **Prix des Dames**, course de haies, à réclamer, 2.000 francs de prix.

A 5 heures, **3e Prix de la Société des Steeple-Chases de France**, steeple-chase militaire, 2e série, un objet d'art d'une valeur maxima de 500 francs au premier ; un objet d'art d'une valeur maxima de 200 francs au second ; un objet d'art d'une valeur maxima de 100 francs au troisième.

A Yvetot. — Nous rappelons que c'est les 10, 11 et 12 juillet, qu'aura lieu dans cette ville le grand concours régional agricole et hippique ; 26.000 fr. de prix.

COMBATS DE COQS

A Denain. — La société colombophile « Les Amis Réunis », établie chez M. Joseph Navez, 24, rue de Saint-Amand, donnera un grand concours le 13 juin sur Blois, rayon 16 kilomètres. 300 francs de prix d'honneur garantis. Au-dessus de 250 pigeons il sera fait des prix supplémentaires de 5 francs. 100 francs de prix d'excellence. Chaque amateur ne pourra remporter qu'un prix d'excellence. Mise obligatoire donnant droit aux prix d'honneur et d'excellence : 1 fr. 60 par pigeon. Mise facultative : 1 fr. Entraînement simple 0,35.

Le 13 juin Compiègne. Rayon 6 kilomètres. 50 francs de prix d'honneur répartis en 10 prix de 5 francs. Mise honneur et frais : 1 fr. 35. Entraînement simple 0,10.

ESCRIME

La Coupe de France

Pour la troisième fois, l'équipe du Nord, composée de MM. P. Lelièvre, capitaine, F. Leleu et Leroux, membres de l' « Union Douaisienne », vient de gagner la Coupe de France d'épée, épreuve réservée aux tireurs de province, qui vient de se disputer à Paris, au cours de la grande semaine des armes de combat. Les engagements pour cette épreuve diminuent d'ailleurs d'année en année, et on peut prévoir qu'elle sera supprimée faute de combattants, les tireurs des autres départements renonçant à se mesurer avec les imbattables équipiers du Nord.

LE NORD

DOUAI

LIGUE NATIONALE AÉRIENNE. — Section de Douai. — *Le concours d'aviation des 28 juin et 16 juillet.* — *Les engagements définitifs.* — Nous donnons ci-après la liste des engagements définitifs à cette date pour le concours de Machines volantes de Douai.

Voici d'abord la « formule d'engagement :

M. Henry Rougier

Nom et prénom : Rougier Henry.

Né le 2 Septembre 1870.

A Marseille.

Nationalité française.

Adresse : 2, avenue de Peterhof, Paris.

Performances antérieures : 2 vols de 15 minutes à Juvisy.

Je soussigné, Henry Rougier, demeurant à Paris, déclare m'engager pour le concours de Douai.

Les épreuves auront lieu du 28 juin au 18 juillet à l'aéroplane de la Brayelle à Douai.

Les commissaires responsables sont MM. le commandant Ferrus, Surcouf et Deville.

Je joins à mon engagement la somme de 50 fr. ainsi que la description de mon appareil.

Je m'engage d'autre part :

1° A observer les règlements ci-joints et ceux de la Commission Aérienne mixte, ainsi que les règlements de police. A déférer aux observations du Commissaire responsable ou des Commissaires sportifs, et à obliger mon personnel à observer ces mêmes règlements ou instructions.

2° A me reconnaître seul responsable des accidents pouvant survenir tant à mon appareil et à ma personne qu'à mon personnel, à mon pilote et à mes passagers.

3° A me reconnaître seul responsable des dommages pouvant résulter d'accidents de toute nature causés aux personnes, récoltes ou objets divers par mon appareil ou mon personnel.

4° Je déclare avoir pris connaissance tant des règlements généraux de la Commission Aérienne mixte, que des règlements particuliers des épreuves du concours de Douai.

Lu et approuvé l'écriture ci-dessus.

Signé : Henry Rougier.

Voici maintenant la description de l'appareil piloté par M. Rougier.

Type, caractéristiques et dimensions de l'appareil : biplan Voisin ; cellulaire ; envergure 10 m. ; longueur entre perpendiculaires 10.50. ; gouvernail de profondeur à l'avant, de direction à l'arrière ; une seule hélice montée en prise directe. Nombre de passagers. Moteur : type Antoinette 8 cylindres. Puissance : 45 chevaux environ à 1000 tours. Approvisionnement : 30 litres essence. Hélice : type Voisin. Dimensions : 2 m. 30 de diamètre. Poids total de l'appareil en ordre de marche sans passagers : 490 kilos.

Mode de départ : châssis porteur à roues orientales.

Louis Blériot

Né à Cambrai le 1er juillet 1872, demeurant à Paris. Type caractéristiques et dimensions de l'appareil : monoplan, envergure 9 mètres, surface portante 26 mq. ; engrenage vertical et horizontal à l'arrière ; ailerons et stabilisateurs à l'extrémité des ailes ; équilibreur à l'arrière.

Moteur : 50 chevaux Antoinette ; radiateur tubes horizontaux.

Hélice métallique flexible à 4 branches ; 2 m. 10 de diamètre, prise directe.

Nombre de passagers : 1 pilote.

Poids total de l'appareil en ordre de marche : 486 kilos.

Mode de départ : chassis Blériot à roues ; il s'enlève à 70 kilomètres à l'heure.

Paul Tissandier

A télégraphié de Paris le 29 mai : « Je m'engage pour le concours d'aviation de Douai. » Sa formule d'engagement est arrivée le 4 juin au matin et lui-même compte être à Douai au début de la semaine prochaine si le hangar est prêt.

Il pilotera un appareil Wright, muni d'un moteur de 30 chevaux, à 2 hélices de 2 m. 60 de diamètre, poids 450 kilos.

Charles Gobron

Né le 23 février 1860 à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais), demeurant à Paris.

Type, caractéristiques et dimensions principales : biplan avec gouvernail de profondeur à l'avant, gouvernail de direction à l'arrière ; ailerons stabilisateurs à l'extrémité des plans, largeur totale 13 m. 80, longueur totale 10 m. 25.

Nombre de passagers : un pilote et un passager.

Moteur : type 8 cylindres en V, refroidissement par air.

Puissance : 15 chevaux à 1250 tours

Approvisionnement : 50 litres d'essence.

Hélice : type propulsive à 4 pales en bois pas variable.

Dimensions : 6 m. 20.

Poids total de l'appareil en ordre de marche sans passagers : 430 kilos.

Mode de départ : sur roues.

F. De Rue

Ce pseudonyme cache le nom d'un aviateur célèbre appartenant à l'armée active. Selon nos informations, il piloterait un biplan Voisin appartenant à la « Ligue Nationale Aérienne ».

M. Louis Breguet

Est trop connu à Douai pour qu'il soit utile de donner ici quelques notions biographiques.

Type, caractéristiques et dimensions principales : double monoplan superposé : envergure 12 m. 60 ; gouvernail jumelé formant à l'arrière empennage vertical ; accouplement différentiel libre des ailes planantes qui, par son élasticité, permet la suppression de l'équilibreur.

Moteur : 60 chevaux Gobron Brillié.

Hélice à 3 pales en aluminium, articulée, 2 m. 88 de diamètre, démultipliée à 500 tours. Surface portante totale : 52 mq. Nombre de personnes transportées : deux. Mode de départ : sur roues avec patins de protection : forte roue à l'avant, deux roulettes à l'arrière. Fonds en ordre de marche avec 2 passagers : 700 kilos.

AIX-LEZ-ORCHIES. — Une scène de violences graves s'est déroulée dans la nuit de dimanche à lundi aux confins des localités d'Aix et de Mouchin. Vers une heure du matin, un cultivateur de Planard, M. Choteau Louis, âgé d'une trentaine d'années, se dirigeait vers Meurchin lorsqu'arrivé près du Pont il rencontra plusieurs individus qui gesticulaient sur le chemin. L'un d'eux, connu sous le nom du « Parisien », se montrait particulièrement surexcité. Le fermier ne s'inquiétait pas de leur présence, ce qui embêta le Parisien. Celui-ci interpella M. Choteau, mais ce dernier le pria de le laisser passer son chemin, qu'il était temps d'aller se coucher. Les individus s'avancèrent aussitôt vers le fermier en le bousculant avec une telle violence qu'il culbuta sur le sol. Le Parisien en profita pour s'élancer sur M. Choteau. Celui-ci riposta à coups de poing et une lutte s'ensuivit entre les deux hommes. Dans la mêlée des coups de couteau auraient été portés par les agresseurs. Le fermier porte plusieurs blessures qui ont nécessité l'intervention d'un médecin. On croit que l'agresseur principal, un sujet belge, a fait usage dans la circonstance d'un instrument tranchant.

Les gendarmes ont procédé à une information.

CAMBRAI

UNE IVROGNESSE. — Hier vers 6 h. 1/2 du soir, une femme veuve Coupez, née Morelle Marie, 58 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth, était dans un état complet d'ivresse. Elle porta plusieurs coups de poing dans la figure de sa fille, âgée de 14 ans et notamment sur l'œil droit. Il fallut l'intervention d'un agent pour conduire la mégère au poste de police où on l'enferma dans la chambre de sûreté jusqu'à 10 heures du soir. Procès-verbal pour ivresse et coups a été rédigé à sa charge.

AVESNES

HAUTMONT. — Trois mois de prison au nommé Copman Jean, 34 ans, journalier, poursuivi pour bris de clôture et menaces de mort sous condition.

LOUVROIL. — Huit jours de prison avec sursis au sieur Voloir Maurice, puisatier à Ferrière-la-Grande, qui, ayant rencontré la dame Dervay Anna, dans une pâture, s'est jeté sur elle et a tenté de la renverser.

DUNKERQUE

LA PORTE DES DUNES. — Les travaux d'élargissement de la porte des Dunes sont commencés. Déjà depuis quelques jours les plantations qui se trouvaient en face du poste militaire ont été enlevées et hier les terrassiers ont attaqué le talus. Les déblais sont transportés au canal de la cunette pour y former un barrage.

Les travaux paraissent devoir être rapidement menés.

BOXE ET NATATION. — Deux ouvriers du port, Albert Bernard et Lucien Guilton se livraient à un assaut de boxe sur le quai de la Citadelle lorsqu'ils tombèrent dans le bassin.

L'un d'eux, Bernard, put regagner le quai à la nage ; mais Guilton ne sachant pas nager, se serait infailliblement noyé sans le secours des canotiers qui parvinrent à le tirer de sa situation critique.

La Loterie de Grandris

Paris, 8 juin.

Voici la liste complète des numéros gagnants de la loterie pour l'aménagement d'un Hôpital régional à Grandris (Rhône). Le numéro 487.845 gagne 20.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 43.065. — 105.943.

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs : 111.376 — 199.553 — 305.247 — 400.[illegible]

Les numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

1440	9320	27516	[illegible]	[illegible]
46093	47415	59.115	[illegible]	[illegible]
76864	80963	98873	[illegible]	[illegible]
123080	130171	133431	[illegible]	[illegible]
144023	157118	165348	[illegible]	[illegible]
188529	196080	199868	[illegible]	[illegible]
215390	240876	252474	[illegible]	[illegible]
303836	325916	327398	[illegible]	[illegible]
340191	345705	362653	[illegible]	[illegible]
402308	402504	406026	[illegible]	[illegible]
434991	435283	437596	[illegible]	[illegible]
450014	456943	478285	[illegible]	[illegible]

Les lots sont payables à la Mairie de Grandris (Rhône), du 7 juin 1909 au 6 septembre 1909. Passé ce délai, les lots non réclamés sont de plein droit acquis à l'œuvre.